



Direction Cultures et Arts dans la Ville
Muséum d'Histoire Naturelle

Décision n°2023-550

Objet : Tarif de vente de l'affiche de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » au Muséum d'Histoire Naturelle

Réf : 7.10.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour fixer ou modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels métropolitains,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » le Muséum d'Histoire Naturelle souhaite mettre en vente l'affiche de l'exposition au prix de 2 € l'unité.

Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente de l'affiche de l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires » au Muséum d'Histoire Naturelle au prix de 2 € l'unité,

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 17 MAI 2023

Pour la Présidente
Le vice-président délégué
Fabrice ROUSSEL

mis en ligne le :

17 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230517-2023_550DEC-AU
Date de télétransmission : 17/05/2023
Date de réception préfecture : 17/05/2023